



RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2022 08 15

Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération

Lors de sa réunion du 27 octobre 2022

(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt-deux, le 27 octobre, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 18 octobre, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Jean SOYER, Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU, Lucien PRINCE.

Excusés : Philippe MOREAU, Isabelle DURANTEAU, Dominique MALARY.

Conclusion d'un bail de chasse au bénéfice de l'Association des Chasseurs et Propriétaires du Gué-Gorand

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a constitué sur les communes de Givrand et Saint Gilles Croix de Vie des réserves foncières dans le périmètre des zones d'activités économiques ou autres parcelles attenantes.

Ces parcelles sont louées pour partie à des exploitants agricoles dans le cadre d'une convention annuelle d'occupation précaire non soumise au statut du fermage.

L'Association des Chasseurs et Propriétaires du Gué-Gorand a sollicité le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération pour renouveler le droit de chasser et de passage sur les parcelles ci-dessous référencées :

Sur la commune de GIVRAND

Réf. Cadastre	Adresse	Surface
AL 1p	Moque Souris	7 013 m ²
AL 4	3 Le Soleil Levant	6 733 m ²
B 95	Le Soleil Levant	5 055 m ²
B 96	Le Soleil Levant	4 884 m ²
B 106	La Belle Etoile	12 046 m ²
B 124	Tous Vents	7 740 m ²
B 128	Tous Vents	3 411 m ²
B 129	Tous Vents	3 720 m ²
B 130	Tous Vents	4 764 m ²
B 131	Tous Vents	6 290 m ²
B 143	Tous Vents	3 877 m ²
B 144	Tous Vents	5 921 m ²
B 145	Tous Vents	5 104 m ²
B 147	Tous Vents	6 150 m ²
B 148	Tous Vents	6 611 m ²
B 149	Tous Vents	11 847 m ²
B 190	Bois de Givrand	3 928 m ²
B 196	Fief de la Chaise	31 364 m ²

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

B 398	Le Petit Bois de Givrand	15 630 m ²
B 402	Le Grand Bois de Givrand	32 185 m ²
B 420	La Nouette	19 087 m ²
B 555	Les Chaines	5 878 m ²
B 556	Les Chaines	25 453 m ²
B 557	Les Chaines	33 620 m ²
B 584	Les Grandes Landes	9 119 m ²
B 589	Les Grandes Landes	3 132 m ²
B 609	Les Chaines	36 061 m ²
B 610	Les Chaines	53 500 m ²
B 611	Les Chaines	28 500 m ²
B 621	Moque Souris	3 008 m ²
B 679	Le Motteau	6 990 m ²
B 686	Le Motteau	41 653 m ²
B 780	Moulin des Martellières	14 450 m ²
B 965	Les Grandes Landes	17 030 m ²
B 996	Moque Souris	4 075 m ²
B 997	Moque Souris	23 655 m ²
B 998	Le Grenouillet	7 625 m ²
B 999	Le Grenouillet	3 600 m ²
B 1000	Le Grenouillet	9 060 m ²
B 1001	Le Grenouillet	10 720 m ²
B 1002	Moque Souris	11 940 m ²
B 1003	Moque Souris	4 065 m ²
B 1270	Tous Vents	5 581 m ²
B 2046 (anciennement B 1302p)	La Nouette	11 118 m ²
B 2048 (anciennement B 1304p)	La Nouette	16 699 m ²
B 1442	Le Grand Bois de Givrand	13 000 m ²
B 1815	Le Renseignon	16 676 m ²
B 1765	Bois de Givrand	18 806 m ²
B 1817	Le Petit Bois de Givrand	11 034 m ²
B 1931	Les Grandes Landes	6 500 m ²
B 1939	Tous Vents	4 116 m ²
B 1947	Les Grandes Landes	16 298 m ²
B 1957	Les Grandes Landes	3 444 m ²
B 1967	Les Grandes Landes	6 165 m ²
B 1998	Les Grandes Landes	12 794 m ²
TOTAL		69 8725 m²

Sur la commune de Saint Gilles Croix de Vie

Réf. Cadastre	Adresse	Surface
B 655	La Patrousse	6 050 m ²
TOTAL		6 050 m²

Il y a lieu de déduire une surface de 1 961 m² sur le total, surface dédiée exclusivement à l'usage d'une piste cyclable.

Il est ici précisé que le droit de chasse appartient au propriétaire de terre et qu'il est le seul à pouvoir accorder le droit de chasser à un tiers. Ce droit de chasser peut-être contracté librement par le biais d'un bail de chasse pour une durée déterminée avec un loyer annuel pour la pratique de la chasse.

Au vu de ce qui est exposé ci-dessus, il est proposé de renouveler le bail de chasse au bénéfice de l'Association des Chasseurs et Propriétaires du Gué-Gorand, des parcelles ci-dessus référencées, pour une nouvelle année et moyennant une redevance de 3,60 € par hectare.

Le Bureau Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5216-1 et suivants,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu la délibération n° 2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,
Vu le BP 2022,
Vu le projet de bail de chasse soumis,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE le renouvellement d'un bail de chasse au bénéfice de l'Association des Chasseurs et Propriétaires du Gué-Gorand, des parcelles citées au rapport, pour une nouvelle année et moyennant une redevance de 3,60 € par hectare ;

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer le bail de chasse avec l'Association des Chasseurs et Propriétaires du Gué-Gorand.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : - 4 NOV. 2022
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : - 4 NOV. 2022

Givrand, le 3 novembre 2022

Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.